

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Direction	<b>No SD</b> SD-2024-826						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver l'addenda à la promesse d'achat à intervenir entre Ville de Laval et Trudel Studios inc. concernant la vente du lot 6 519 773 du cadastre du Québec, situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> ES-22-059 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 01-Saint-François								
<b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 33%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 33%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-05-16</td> <td>CM-20230516-472</td> <td>VENTE - TRUDEL STUDIOS INC.</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli        APPUYÉ PAR : Christine Poirier</p> <p>et résolu:</p> <p>de vendre à Trudel Studios inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, le lot 6 519 773 du cadastre du Québec, d'une superficie de 200 630,2 mètres carrés, pour la somme de 32 101 000 \$, les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge de l'acquéreur, le tout selon les conditions mentionnées dans la promesse d'achat;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>La conseillère Louise Lortie demande que le procès-verbal fasse mention de sa dissidence.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-2112)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-05-16	CM-20230516-472	VENTE - TRUDEL STUDIOS INC.
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-05-16	CM-20230516-472	VENTE - TRUDEL STUDIOS INC.						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>ATTENDU QUE Trudel Studios inc. et Ville de Laval sont parties à une promesse d'achat (la «Promesse») signée par Trudel Studios inc. le 21 avril 2023 et acceptée par le conseil municipal de la Ville aux termes de la résolution portant le numéro CM-20230516-472 adoptée lors d'une séance tenue le 16 mai 2023;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 2.1 de la Promesse prévoit que les modifications aux règlements d'urbanisme ainsi que l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) doivent être entrées en vigueur au plus tard le 31 mars 2023;</p> <p>ATTENDU QU'il n'est plus requis par la Ville que l'acheteur procède par une procédure de PPCMOI;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 2.3 de la Promesse prévoit que les permis de construction et de branchement requis conformément à la réglementation municipale doivent avoir été obtenus par Trudel Studios inc. au plus tard 3 mois après l'entrée en vigueur des modifications et autorisation prévues au paragraphe 2.1;</p> <p>ATTENDU QUE certains délais administratifs encourus et à venir pourraient compromettre la viabilité de la Promesse;</p> <p>ATTENDU QUE l'acheteur procédera selon les procédures usuelles pour ses demandes de délivrance des permis et qu'en conséquence la Ville souhaite s'assurer d'avoir les délais suffisants pour réaliser ses études requises et procéder à l'émission des permis de construction et de branchement requis conformément à la réglementation municipale;</p> <p>ATTENDU QUE les délais prévus aux articles 2.1 et 2.3 de la Promesse doivent être prolongés;</p> <p>ATTENDU QUE le Bureau des transactions et des investissements immobiliers vous informe avoir convenu d'un addenda à la promesse d'achat afin de prolonger le délai de l'article 2.1 jusqu'au 31 juillet 2024 au plus tard et de modifier l'article 2.3 pour un délai de 6 mois.</p>								
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Direction	<b>No SD</b> SD-2024-826
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil d'approuver l'addenda à la promesse d'achat à intervenir entre Ville de Laval et Trudel Studios inc. concernant la vente du lot 6 519 773 du cadastre du Québec;  d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		